

Congrès de l'Union internationale des éditeurs

Berlin 21-23 juin 2004

Prix fixe et diversité culturelle

Intervention de Jean Sarzana, Délégué général de Syndicat national de l'édition

On parle beaucoup aujourd'hui de diversité culturelle.

C'est une formule très large, qui recouvre à la fois une réalité et un état d'esprit - l'éventail de biens culturels accessibles et la forme de regard qu'on leur porte.

Elle s'appuie sur une certaine façon de s'ouvrir aux autres, de goût pour le changement, d'appétit de la découverte.

Elle signifie aussi le respect des identités, l'équilibre dans les échanges, le refus de toute hégémonie.

Elle suppose bien entendu la liberté de regard et de choix.

Enfin, c'est le point l'essentiel, elle repose sur une création multiple et renouvelée qui vient nourrir de façon continue ce que nous appelons, précisément, la culture.

Mais la diversité culturelle ne se rencontre pas partout, et si le mouvement des échanges humains l'impose souvent comme une réalité, celui des flux économiques peut aussi conduire à la restreindre. Quand la relation commerciale entre deux Etats s'établit en rapport de force, la culture peut vite devenir un enjeu accessoire, la variable d'ajustement dans des négociations plus larges sur la banane ou le roulement à bille, et ne plus peser que son propre poids. Les associations d'éditeurs du Chili, du Maroc ou de la Corée en ont fait l'expérience.

Dans cet univers difficile, le livre joue son rôle, même si ce n'est pas le premier. Pour des raisons qui tiennent aux conditions de production des œuvres et de promotion des artistes, le cinéma et la musique sont aujourd'hui au premier plan. Ce sont des industries. Le livre est en retrait, il n'apparaît pas comme un enjeu. Pas encore. Ce n'est pas une industrie au plein sens du terme, il se définit plutôt comme une activité.

Je voudrais montrer ici

1. que le livre est par nature le bien culturel le plus divers qui soit,
2. que sa diversité, pour peu qu'on y soit attaché, se retrouve dans l'éventail des points de vente du livre, et
3. que la formule qui confie à l'éditeur le soin de fixer lui-même le prix de ses livres est garante de cette diversité.

Le livre est par nature le bien culturel le plus divers qui soit

Le livre a une diversité culturelle intrinsèque, liée à sa nature profonde.

Le livre est divers

- . par ses sources, sans cesse renouvelées, qu'il s'agisse des manuscrits - tout le monde écrit, tout le monde veut être publié, les éditeurs n'ont jamais reçu autant de textes - ou de projets conçus par l'éditeur lui-même ;
- . par ses contenus, qui sont multiples, à l'infini ;
- . par la langue dans laquelle il est écrit ;
- . par le nombre de ses titres, qui se comptent par dizaines de milliers chaque année pour les seules nouveautés ; ainsi, en 2002, plus de 60.000 titres ont été publiés en France, dont près de 31.000 nouveautés et rééditions, à comparer avec le cinéma (quelque 150 films) ou la musique (un peu plus de 885 nouveautés « françaises »)
- . par son prix, dont l'échelle est très large, de 2 € à plusieurs centaines

Autrement dit, le livre résiste naturellement à l'uniformité.

Mais au-delà du bien culturel, du produit livre, l'édition elle-même est diverse.

Curieux propos, pourrait-on dire, venant d'un pays où le secteur de l'édition est l'un des plus concentrés du monde... Peut-être, mais l'un des plus étendus aussi, avec près de dix mille structures éditoriales, impossibles à dénombrer de façon précise. Chez nous, comme un peu partout dans le monde, le métier d'éditeur n'est pas réglementé, il ne nécessite au départ que peu d'investissement, et il est ouvert à chacun. Bien sûr, son exercice exige un minimum de professionnalisme, mais cette infinie variété des praticiens de l'édition est aussi une forme de diversité culturelle. Et nous y sommes très profondément attachés.

La diversité des points de vente du livre

Elle met en scène ensemble l'éditeur et le libraire.

Sur le plan économique, leurs approches et leurs intérêts ne sont pas les mêmes, puisque l'éditeur prend un risque quand le libraire n'en prend aucun. Sur le terrain culturel, en revanche, leurs rôles se ressemblent, dans une sorte d'effet miroir :

- . l'un contribue à la recherche et à la création éditoriales,
- . et l'autre entretient durablement une offre diversifiée

Chacun remplit sa fonction à sa manière,

. en publiant un livre, l'éditeur fait en principe deux choses : il procède à sa publication initiale - c'est la mise sur le marché - et il assure le maintien du titre au catalogue pendant un certain temps - c'est la constitution du fonds ; par ailleurs, il publie des livres à fort tirage et à rentabilité élevée, et c'est cette rentabilité même qui lui permet de financer les livres à tirage plus réduit - c'est ce que nous appelons la péréquation ;

. le libraire propose à son public des livres qui se lisent et se vendent facilement, ce qui lui permet de proposer en même temps des ouvrages plus difficiles d'accès, à rotation plus lente - c'est le coeur de son métier de libraire ; il alimente son fonds à lui à partir de ses goûts et des préférences des lecteurs.

L'économie du livre permet ce jeu de rôles culturel lorsqu'elle-même se développe sur des bases stables, c'est-à-dire sans discounts trop violents. Dans ce contexte, une librairie exclusivement dédiée aux best sellers n'a pas plus de sens qu'un point de vente purement consacré aux ouvrages difficiles ou aux publications confidentielles. Chaque libraire peut présenter son offre en fonction de son linéaire et de ses tropismes.

Autrement dit, l'équilibre du marché entre les différents types d'ouvrages peut se trouver de lui-même, sans intervention réglementaire ni même conventionnelle, pour autant que les acteurs ne recherchent pas délibérément à modifier cet équilibre dans un sens ou dans l'autre.

Mais depuis de nombreuses années déjà, toutes les enseignes de la grande distribution fondent précisément leur démarche commerciale sur un tel déséquilibre, c'est-à-dire sur une stratégie de prix d'appel de certains produits marginaux qui jouent comme un aimant sur le client et le conduisent naturellement vers d'autres produits à prix normal. Et pour ces structures commerciales puissantes, l'un de ces produits d'appel, c'est le livre.

Ainsi, la loi sur le prix fixe est née, en France, pour répondre à l'arrivée d'un grand discounter sur le marché d'alors : la FNAC.

Le rôle et la fonction du prix fixe

Le discount est bien entendu un puissant facteur concurrentiel, on ne peut pas nier qu'il contribue à dynamiser le commerce du livre. Mais il concentre cet impératif concurrentiel sur le prix, et lui seul, c'est-à-dire sur le seul élément du produit livre qui ne lui soit pas consubstantiel.

Le premier mérite du prix fixe, c'est qu'il permet au libraire de vivre face à la grande distribution. Cet argument perd sans doute beaucoup de sa portée dans les pays où la

grande distribution est absente, ou tout simplement ne s'intéresse pas au livre ; où le public des lecteurs est à la fois abondant et fidèle ; où les libraires et les éditeurs ont décidé de ne pas se faire la guerre ; où la collectivité, nationale ou locale, se montre généreuse autant qu'éclairée.

Il en existe.

Mais ce sont des îlots de sérénité dans un océan de tumulte. Et ce qui leur convient n'est pas forcément adapté pour les autres, contraints de chercher dans la tempête les voies obscures de l'optimum de Pareto.

Son second mérite, c'est qu'il libère le détaillant de l'obsession de l'optimum économique, ou plutôt il déplace la recherche de cet optimum du prix vente du livre vers son contenu, son environnement, sa substance. La mise en valeur du livre, la structure des rayons, le voisinage des thématiques, la proportion entre le fonds et la nouveauté, le jeu subtil des affinités électives, le service au client, voilà, dans l'univers du prix fixe, quelles sont les obsessions du libraire.

Ainsi, le libraire peut totalement être lui-même, assumer ses choix personnels, les faire partager à ceux de ses clients dont il a su capter la confiance et accompagner leurs découvertes, tout en remerciant chaleureusement tous les autres, ceux qui assurent son résultat et que peut-être, tôt ou tard, il fera pénétrer dans son propre univers.

Le troisième mérite du prix fixe est la résultante des deux premiers, c'est qu'il permet que subsistent de très nombreuses librairies et que ces librairies soient toutes très différentes. Autant de libraires, autant de sensibilités, autant de regards sur le livre, autant de types d'offres.

Et l'offre cumulée de trois librairies de proximité sera toujours beaucoup plus riche, plus originale, en un mot plus culturellement diverse que l'offre massive et récurrente de n'importe quelle chaîne spécialisée.

Le quatrième mérite du prix fixe, c'est qu'il contribue fortement au maintien dans des zones à l'écart des fortes concentrations de population ou des grands courants migratoires de points de vente du livre, qui seraient sans son existence voués à une mort certaine. Le prix fixe est un facteur déterminant de l'aménagement culturel du territoire, il permet de lutter avec efficacité contre la désertification culturelle des campagnes.

Enfin, on peut lui trouver un cinquième et dernier mérite, et non le moindre : il ne coûte rien à l'Etat, c'est-à-dire au contribuable. Son coût budgétaire est nul. Il est financièrement transparent. Or il est très important pour le secteur éditorial de ne pas dépendre de la manne publique. Au moins en France, le livre est avec le disque le seul secteur culturel qui ne dépende pas de manière structurelle des subventions publiques. Cette autonomie est capitale, car elle garantit à l'édition le plus précieux de tous ses biens, l'indépendance.

Un mot en passant sur les régimes d'aide et de soutien. Ils ont de quoi laisser profondément songeur.

L'aide publique aux libraires en difficulté est une des réponses possibles aux effets malheureux d'une concurrence trop forte. Mais ce système apparaît doublement aberrant : il accroît, bien inutilement, la dépense publique au moment où tous les Etats s'attachent à la limiter, il contribue à alourdir l'impôt au nom de la liberté du marché. Il est clair que le marché n'a pas besoin d'un tel argument.

Quant aux politiques d'acquisition d'ouvrages par les bibliothèques publiques, si elles ont leur mérite, elles conduisent surtout à faire de ces institutions de soutien à la lecture les nouveaux arbitres des élégances éditoriales. Au nom de quoi ?

Que les bibliothèques opèrent un choix, c'est leur fonction, qu'elles opèrent le choix, c'est une dérive. Le livre relève du marché, pas du service public.

Ce système est réducteur de diversité : pourquoi privilégier la lecture publique par rapport à la lecture tout court ? Là aussi, la liberté du marché a bon dos. La vraie liberté, c'est celle d'acheter ou non un livre, et c'est directement au lecteur qu'elle appartient.

Le rôle culturel de l'éditeur se comprend mieux dans le contexte d'un réseau de librairies dense et varié. C'est cette diversité de la librairie qui permet à l'éditeur de pratiquer la péréquation sur ses livres, et elle seule. Sans elle, sans la péréquation, pourquoi prendrait-il le risque de publier des ouvrages en dehors des tendances privilégiées par le marché ?

Bien entendu, il s'agit là d'un schéma général, pas d'une règle absolue de comportement. Tous les secteurs de l'édition ne pratiquent pas systématiquement cette péréquation, et parmi ceux qui la pratiquent, tous ne le font pas au même rythme, ni de la même manière. La réalité de la pratique rejoint la liberté de chaque éditeur.

Bien entendu, le recours à la péréquation varie selon les domaines éditoriaux. Elle concerne davantage la littérature générale, la poésie, les sciences humaines et sociales, le livre d'art que le livre pratique ou le livre de droit, encore qu'elle ne soit pas absente de ces secteurs éditoriaux.

La péréquation est un moyen pour l'édition de s'auto-subventionner, d'investir dans la création.

Bien entendu, le prix fixe n'est pas le seul motif de ce type de choix.

On ne prétend pas ici que les systèmes éditoriaux où le prix du livre est fixé par le libraire ne produisent que des livres à tirage élevé ou à rotation rapide, que de purs produits de marché, ni que la poésie, le théâtre ou la philosophie sont absents de tels marchés éditoriaux.

On dit simplement que l'existence du prix fixe facilite considérablement cette forme de création éditoriale, qu'elle est un puissant accélérateur de l'inventivité et de l'originalité dans l'édition, qu'elle facilite les expériences littéraires et éditoriales, qu'elle agit comme un facteur de recherche dans le domaine littéraire, qu'elle entretient le vivier de l'écriture, qu'elle contribue dans une large mesure à libérer les initiatives.

L'essentiel, c'est de maintenir largement ouverte la capacité de l'éditeur à publier et celle du libraire à vendre, c'est de privilégier l'enrichissement du fonds à sa source et d'assurer sa pérennité en magasin.

Le prix fixe agit là comme un réducteur d'incertitude, comme un régulateur de la fonction créatrice, et autant comme un moyen de lancer une mode littéraire qu'un contre-pouvoir aux courants dominants.

Le prix fixe constitue donc un facteur particulièrement puissant de la diversité culturelle du livre. A ce titre, il apparaît comme parfaitement adapté aux marchés du livre encore fragiles pour des raisons qui tiennent aux circonstances, à la tradition ou encore à l'histoire.

Conclusion

Le prix fixe du livre n'est ni une panacée, ni une fin en soi, pas plus que le prix libre, d'ailleurs, c'est tout simplement un outil, il est fait pour s'en servir.

Le prix fixe et le prix libre ont leurs mérites et leurs vertus, il n'y en a pas un qui est bon et l'autre qui est mauvais. Mais la logique du prix libre est absolue, elle ne supporte pas d'aménagement, elle ne s'accommode pas de la nuance : le prix est libre où il ne l'est pas. La logique du prix fixe est plus souple, si on ose cette formule, elle sait très bien s'adapter aux pratiques et aux milieux.

Le prix fixe n'est pas une invention française, comme la TVA ou le camembert. Les Anglais, les Japonais, les Allemands, les Néerlandais l'ont pratiqué bien avant nous, et certains continuent de le faire, tous apôtres du libre-échange et convaincus de la primauté du marché.

Dans un monde qui tend à réduire les différences, le prix fixe du livre contribue à préserver sa diversité naturelle, à un coût budgétaire nul, dans le respect de la liberté de chacun. Il est pour le livre le tuteur le plus précieux : le tuteur, ce n'est pas ce qui soutient un incapable, c'est d'abord ce qui aide à pousser.